

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 512-23,

Vu l'arrêté n°01/2025 du 17 juin 2025 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'il convient d'assurer l'intérim du poste de chef du service local de protection maternelle et infantile de Marconne au motif de l'absence de l'habituel titulaire.

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 1^{er} juillet 2025, madame Bertille Bultel est chargée des fonctions de chef de service par intérim, au pôle solidarités, maison du Département solidarité du Montreuillois – service local de protection maternelle et infantile.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Arras, le 10 juillet 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Madame Bertille Bultel (11044)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique
- Direction de l'assemblée et des élus

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, à compter de la notification ou de la publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 11/08/2025
Date de dépôt en préfecture : 11/08/2025